
COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°2021-02-17-P

Renouvellement contrat-cadre – Assurance
Risques Statutaires Groupement de
Commande Ville/CCAS – CIG Petite
Couronne

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le **QUATRE FEVRIER** les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT-NEUF JANVIER**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS.ES

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. BERTRAND, M. LECOQ, M.BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S – REPRESENTE.E.S

Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme MICHEL	a donné mandat à	M.ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
M.MATHIEU	a donné mandat à	M.BERTRAND
M.GUYOT	a donné mandat à	M.LECOQ
Mme AMSELLEM-SIMONNET	a donné mandat à	Mme CHAMBRE MARTIN

ETAIT ABSENTE

Mme INDJA

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme KLOPP ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 22 bis,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26,

VU le décret 86-552 du 14/03/1986 - pris pour l'application de l'article 26 précité - relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et de leurs établissements publics,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité Fontenay-sous-Bois de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires compensant une partie des dépenses (traitements et frais médicaux) dues aux agents dans les situations d'absence pour raison de santé, d'accident de service, de maladie professionnelle, de congés de maternité et de paternité, de congé pour adoption, de décès,

CONSIDERANT l'opportunité de confier au Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence regroupant l'ensemble des collectivités et établissements intéressés,

CONSIDERANT que la commune de Fontenay-sous-Bois conservera la possibilité de ne pas adhérer au contrat souscrit par le CIG, si les conditions obtenues ne lui donnaient pas satisfaction,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1: De charger le CIG petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants :

- Agent.e.s affilié.e.s à la C.N.R.A.C.L : décès, accident de service/ maladie professionnelle.
- Agent.e.s non affilié.e.s à la C.N.R.A.C.L (pour certains agent.e.s statutaires) : accident de service/maladie professionnelle.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de contrat : 3 ou 4 années, à compter du 1^{er} janvier 2022
- Régime du contrat : capitalisation

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou/sa représentant.e à prendre toutes les dispositions pour la bonne exécution de la présente délibération.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 0-9-FEV-2021
Publication
le 0-9-FEV-2021
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

